

ORDONNANCE INDIVIDUELLE (O. I.)

OBJET : ANXIÉTÉ EN PHASE TERMINALE

CODE : O. I. 03

DÉFINITION : L'anxiété traduit un niveau de détresse inhérent à des facteurs d'ordre psychologique, social ou physique. Les symptômes associés peuvent varier d'une sensation d'inconfort à un sentiment de panique.

ACCEPTÉE PAR :

- Le Comité de pharmacologie le : 2004-04-28
- L'exécutif du CMDP le : 2004-05-19

RÉVISÉE LE : 2010-06-23

- Indication :**
- anxiété modérée
 - anxiété sévère

Ordonnances et posologie

LORAZÉPAM «ATIVAN^{MC}»

**Présentation : 4 mg/mL (ampoule de 1 mL)
0,5 mg – 1 mg – 2 mg (co.)**

- Dose : 0,5 mg
 1 mg
 2 mg
- Voie d'administration : sous-cutané
 sublinguale
- Fréquence : aux 4 h régulier PRN
 aux 6 h régulier PRN
 aux 8 h régulier PRN
- Dose maximale : 10 mg/24 h

MIDAZOLAM «VERSED^{MC}»

Présentation : 5 mg/ml (ampoule de 1 ml)

- Dose : 2,5 mg
 5 mg
 10 mg
- Voie d'administration : sous-cutanée
- Fréquence : aux 2 h régulier PRN
 aux 4 h régulier PRN
- Dose maximale : 30 mg/24 h

ALERTE NURSING

- Si voie sous-cutanée**
- Utiliser le papillon intermittent;
 - Identifier le papillon;
 - Volume total d'injection par papillon (2 mL).
- Si voie sublinguale**
- Déposer le comprimé sous la langue;
 - Demander à la personne de ne pas avaler pendant 1 à 2 minutes si capacité de coopération;
 - Si difficulté de collaboration, diluer le lorazépam avec 2 à 3 mL d'eau et déposer sous la langue.

La validité de l'ordonnance est de 48 heures peu importe la voie d'administration.

Signature du médecin : _____

Date : _____